

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 176 SEPTEMBRE 2005

H U M E U R D E B L É

COMPÉTITIVITÉS

Il est beaucoup question en France, du prix du baril de pétrole à partir duquel la production des biocarburants devient compétitive. L'ADEME parle de 65 \$, l'Institut Français du Pétrole de 100 \$. Pour sa part, la filière bioéthanol raisonne en termes de coût TTC du bioéthanol pour le consommateur, à taxation identique à celle du sans plomb par unité énergétique. Lorsque les usines de production de bioéthanol à grande échelle prévues en France fonctionneront, ce coût ne devrait guère dépasser le coût du sans plomb sur la base d'un baril à une cinquantaine d'€. A cela, il convient d'ajouter la part d'exonération de TIC (anciennement TIPP) que justifie l'avantage d'une production industrielle de bioéthanol pour les budgets publics (retrées supplémentaires de prélèvements obligatoires, moindres dépenses

d'indemnisation-chômage, diminution des coûts générés par la pollution).

S'il est économiquement important que les biocarburants soient produits au plus bas coût, s'ils doivent permettre d'atténuer notre indépendance énergétique, la principale raison de les promouvoir n'en reste pas moins leur intérêt pour l'environnement. En l'état actuel des technologies, ils constituent le seul moyen de réduire massivement à court terme les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports, comme le montrent leurs bilans CO₂ par rapport à ceux de l'ETBE (additif à l'essence produit pour moitié à partir de pétrole), du GPL et du GNV (gaz naturel de ville). Environnementalement, ils sont indiscutablement les plus compétitifs.

MARCHÉS

100 000 HA DE PLUS DANS LA DÉMARCHE "CHARTES DE PRODUCTION DES CÉRÉALES"

Les superficies cultivées sous Chartes de production "Céréales de France" couvrent plus de 600 000 hectares en 2005, soit une progression de plus de 100 000 ha par rapport à 2004. Lancées en 2001, ces Chartes sont des référentiels de qualités nationaux qui décrivent les modes de conduite des cultures du blé (tendre et dur), de l'orge de brasserie et du maïs (maïs grain, maïs fourrage, maïs doux), les mœurs à même de contribuer à la qualité des céréales et d'assurer la protection de l'environnement.

En 2005, 72 organismes de collecte de céréales (coopératives, négociants en grains) et de développement technique agricole ont adhéré aux Chartes, emmenant 24 000 agriculteurs dans leur démarche (70 et 20 000 en 2004). Le dispositif est animé par ARVALIS, l'Institut technique des céréaliers, et l'IRTAC (Institut de recherche technologique agroalimentaire des céréales). L'adhésion aux Chartes est annuelle et leur respect fait l'objet de contrôles par des organismes de vérification indépendants. Une liste de référencement des organismes et de leurs agriculteurs sera dressée en octobre au vu des contrôles et, pour la première fois, les entreprises agroalimentaires utilisant des céréales fournies par des organismes référencés pourront apposer sur l'emballage de leur produit la marque " Céréales de France - Charte Qualité Environnement ".

LA PARITÉ €/ \$ CONTRARIE LE DYNAMISME FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ ÉGYPTIEN

La parité €/ \$ rend difficile nos ventes de blé vers l'Egypte, premier pays importateur au monde. Alors qu'en juillet-août 2004 le blé français faisait quasiment jeu égal avec le blé américain dans l'approvisionnement de l'Egypte (600 000 tonnes contre 650 000), il a nettement cédé le pas en juillet-août 2005 (150 000 t contre 470 000). Il faudrait peu de choses pour améliorer cette situation : selon les fluctuations du change, 1 à 4 euro/tonne de restitutions (aides

à l'exportation). C'est ce que demandent en particulier les céréaliers français et allemands.

Le positionnement qualité-prix de nos marchandises a été évoqué par les autorités françaises et France Export Céréales, l'organisme de promotion à l'exportation créé par les céréaliers, avec le Ministre égyptien de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur, Monsieur KHEDR, à l'occasion de sa venue en France fin août.

Les entretiens ont également porté sur les actions conduites en matière de coopération technique céréalière franco-égyptienne. Un projet de formation d'une nouvelle génération d'enseignants en boulangerie égyptien est en cours de finalisation, pour lequel France Export Céréales conseille le Centre Français de Culture et de Coopération du Caire, l'Ecole de boulangerie du Caire et le ministère égyptien de l'Industrie. France Export Céréales achève par ailleurs une étude sur l'équipement de l'Egypte en silos portuaires et en silos intermédiaires aptes à éclater les volumes importés selon les besoins des industriels.

FILIÈRES

BIOÉTHANOL: LE PRÉSIDENT PRESCRIT, LES RAFFINEURS REFUSENT

La visite du Président de la République sur le site de la future usine de bioéthanol de Cristanol, le 30 août dernier à Bazancourt (Marne), constituait sans équivoque un encouragement de l'Etat à la production de bioéthanol. Les spécialistes du dossier n'en avaient que davantage en tête la question de savoir comment valoriser de manière optimale la production de cette usine: les distributeurs de carburants qui souhaitent incorporer du bioéthanol dans leurs essences ne parviennent toujours pas à se faire livrer par le raffinage national les essences à basse volatilité (tension de vapeur réduite de 10 kilopascal) indispensables à cette incorporation.

L'AGPB demande en conséquence au Gouvernement d'imposer une réduction de 10 points de la volatilité des essences. Cette mesure permettrait l'ajout de bioéthanol par tout distributeur -qui devrait être impérativement informé des qualités des produits livrés- dans le respect des normes européennes des carburants. La décision du Premier ministre d'atteindre en 2008 au lieu de 2010 l'objectif d'incorporation de 5,75% de biocarburants la rend encore plus urgente.



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

TRANSPORT FLUVIAL DES GRAINS : UNE NOUVELLE INITIATIVE VNF – ONIC

L'ONIC (Office National Interprofessionnel des céréales) et VNF (Voies navigables de France) ont lancé au début de l'été une nouvelle procédure d'aide destinée à susciter des investissements pour améliorer les infrastructures d'accès à la voie d'eau (quais, appontements) et faciliter le transbordement et la manutention des grains (systèmes de chargement, de déchargement et d'échantillonnage, boisseaux d'expédition, etc.).

Un appel à projets appelé CEREO 2005 est ouvert en conséquence aux coopératives et négociants en grains ainsi qu'aux industriels qui les réceptionnent, aux manutentionnaires, aux transporteurs fluviaux et aux gestionnaires de plate forme portuaires. Les dossiers reçus seront examinés courant octobre. Ceux qui seront retenus pourront obtenir jusqu'à 40 % du montant des travaux éligibles (jusqu'à 25% versés par VNF et 15%, plafonnés à 60 000 €, versés par l'ONIC)

Cette démarche qui est assortie d'un budget de 1 million d'€ s'inscrit dans la ligne de l'accord-cadre signé en mars 2002 par les deux établissements publics en vue de relancer le transport fluvial des grains.

REVENU

ASSURANCES-RÉCOLTE ET -REVENU : L'EXEMPLE AMÉRICAIN

Aux Etats-Unis, l'assurance-récolte et l'assurance-"revenu" (assurance chiffres d'affaires, en réalité) pourraient coûter 4,7 milliards de dollars au gouvernement fédéral en 2015, selon une étude du ministre américain de l'Agriculture (USDA), contre 3,2 Mds durant l'année fiscale 2005 (octobre 2004 à septembre 2005).

Ces formules d'assurance rencontrent un grand succès auprès des agriculteurs. Pour les dernières récoltes, elles couvraient plus des 3/4 des surfaces semées en céréales et en soja (24% en ce qui concerne l'assurance - récolte et 52% en ce qui concerne l'assurance - revenu). Ce succès est en grande partie dû à la prise en charge d'une proportion importante des primes par l'Etat. Ainsi, pour 1 dollar de prime qu'ils ont acquitté, les farmers ont reçu 2,5 dollars d'indemnité sur la période 2002-2004. En outre, l'USDA rembourse aux compagnies d'assurance une partie de leurs frais de gestion et il les réassure. Il supporte également les coûts de supervision du système.

Source : Agri US Analyse

COMMUNICATION

DES JACHÈRES FLEURIES DANS LA MONTAGNE DE REIMS

10 parcelles en jachère réparties sur 10 communes de la montagne de Reims ont été implantées cette année en bleuets et en cosmos. Cette démarche a été initiée par le groupe coopératif Cohésis, qui, en 2004, avait expérimenté avec le Parc Naturel de la Montagne de Reims la possibilité de développer cette pratique dans le cadre de la réglementation de la jachère. Ainsi, a-t-il été choisi des espèces, qui, à la fois, fleurissent de juillet jusqu'aux premières gelées, offrent une large variété de couleurs, demandent peu d'entretien, n'attirent pas de ravageurs au détriment des cultures avoisinantes et ne donnent pas lieu à des repousses gênantes l'année suivante.

Implantées en bordure de routes à la sortie des villages, les jachères fleuries ont attiré de nombreux visiteurs, devenant un lieu d'échanges entre les agriculteurs et leur concitoyens. Cohésis a pour objectif d'étendre cette opération sur l'ensemble de sa zone d'activité en 2006 en décuplant, au moins, le nombre de parcelles en jachères ensemencées en fleurs.

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



Rédaction achevée le 11/09/2005

INFOCHIFFRES

FRANCE : LE SOLDE DU COMMERCE EXTÉRIEUR CÉRÉALIER DEPUIS 1998

(Milliards d'€)

Année civile	Grains	Dérivés(*)	Total
2004	3,47	0,576	4,016
2003	3,582	0,591	4,173
2002	3,292	0,591	3,883
2001	3,369	0,559	3,928
1999	3,843	0,586	4,409
1998	3,275	0,598	3,873

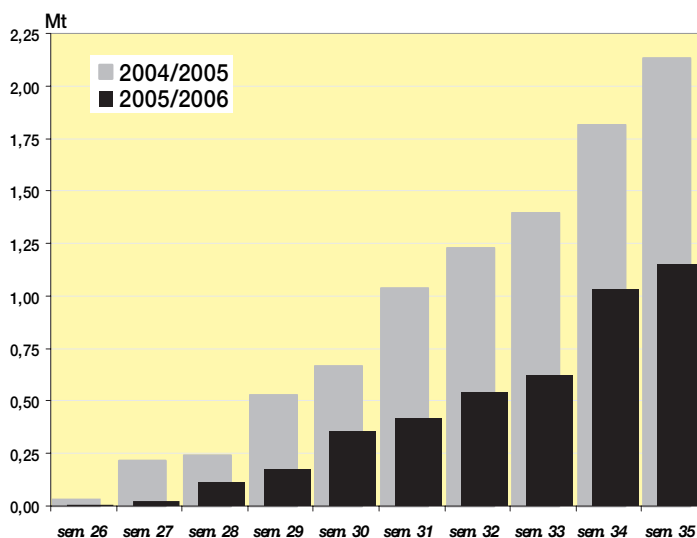
(*) Farine, malt, semoule, etc

Source : Douanes – UBIFRANCE

EXPORTATIONS DE BLÉ EUROPÉEN : UN RETARD PESANT

Le tableau ci-dessous illustre le retard pris par les exportations européennes de blé depuis le 1er juillet 2005, début de l'actuelle campagne céréalière, par rapport à la même période de 2004. Bien que les volumes de blé disponibles dans l'U.E. soient sensiblement identiques à ceux de l'année dernière les récoltes sont inférieures, mais les stocks avant récolte étaient élevés les certificats d'exportation accordés par la Commission européenne sont presque deux fois moindres : 1,149 million de tonnes du 1/07/05 au 8/09/05 contre 2,13 du 1/07/04 au 6/09/04. Le niveau des restitutions à l'exportation (subventions) accordé par la Commission n'est pas suffisamment élevé, compte tenu de la faiblesse du \$, pour que les exportateurs puissent vendre davantage. C'est ainsi que les producteurs français, déjà affectés par une baisse moyenne de rendement de 10% et par l'impact du choc pétrolier sur leurs charges, subissent en plus une baisse de prix de marché de 5%.

Certificats d'exportation de blé attribué par l'UE pour les semaines 26 à 35 en 2004 et 2005



Source : ONIC

BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.